

AFIGEC
AUDIT FINANCE INFORMATIQUE GESTION EXPERTISE COMPTABLE
Société à responsabilité limitée au capital de 4 014 200 euros
Siège social : 26/28 rue Marius Aufan
92300 LEVALLOIS-PERRET
324 021 542 RCS NANTERRE

DÉCISIONS UNANIMES EXTRAORDINAIRES DES ASSOCIÉS
DU 18 JUILLET 2024

LES SOUSSIGNÉS :

Société ALEOS EXPERTISE AUDIT ET CONSEIL propriétaire de1 678 parts
représentée par sa cogérante, Madame Sophie JAMIN

Société AMALGAMA INOV propriétaire de618 parts
représentée par son Gérant Matthieu HANACHOWICZ

Madame Cinthia ATTLANE, propriétaire de 1 part

Société BEQ EXPERTISE AUDIT ET CONSEIL514 parts
représentée par sa Gérante, Madame Betty QUINCHON

Madame Betty QUINCHON, propriétaire de 1 part

Société BJC AUDIT ET FINANCE, propriétaire de600 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Christophe BUSSON

Madame Valérie BLEUZÉ, propriétaire de 1 part

Société BURTIN ET ASSOCIES -JMFB PARTICIPATIONS, propriétaire de6 336 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Florent BURTIN

Société B&D EXPERTISE propriétaire de697 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Jérôme REBISCOUL

Monsieur Olivier DUBRULLE propriétaire de 1 part

Monsieur Florent BURTIN, propriétaire de 1 part

Monsieur Jean-Marie BURTIN, propriétaire de 1 part

Monsieur Jean-Christophe BUSSON, propriétaire de	1 part
Société CHALLENGER, propriétaire de	613 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Yannis GIRAUD	
Société CHAUVIN CONSEIL EXPERTISE propriétaire de	477 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Pierrick CHAUVIN	
Société CREARE SUCCESSION propriétaire de	1 906 parts
représentée par sa Gérante Madame Cinthia ATTLANE	
Société EMIA CONSEIL propriétaire de	87 parts
représentée par sa Gérante, Madame Ashia LEMONIER	
Société EXALTA propriétaire de	87 parts
représentée par sa Gérante, Madame Aurélie CAVALIÉ	
Société FERAUDIT, propriétaire de	783 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Nicolas FERRAND	
Monsieur Jean-Nicolas FERRAND, propriétaire de	1 part
Société FRESQUET & ASSOCIES, propriétaire de	87 parts
représentée par son Gérant Monsieur Jean-Paul FRESQUET	
Société FLB SERVICES, propriétaire de	32 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Florent BURTIN	
Société GAJEC, propriétaire de	258 parts
représentée par sa Gérante, Madame Gaëlle JEAN	
Société GALATEE, propriétaire de	704 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Franck NEGREL	
Monsieur Yannis GIRAUD, propriétaire de	1 part
Madame Marie-Aurore JACQUES, propriétaire de	1 part
Société KISLEV CONSEIL propriétaire de	245 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Dan ZERBIB	
Madame Sophie JAMIN, propriétaire de	507 parts
Madame Gaëlle JEAN, propriétaire de	1 part
Monsieur Bruno JEUNEMAITRE-KALTWASSER, propriétaire de	521 parts

Société LEAD CONSEIL, propriétaire de600 parts
représentée par sa Gérante, Madame Cinthia ATTLANE

Monsieur François LEBOUVIER, propriétaire de 1 part

Société LFINANCE, propriétaire de611 parts
représentée par son Gérant, Monsieur François LEBOUVIER

Société MA RH Talent, propriétaire de18 parts
représentée par sa Gérante, Madame Marie-Aurore JACQUES

Société MEKDAC CONSULTING propriétaire de87 parts
représentée par son Gérant Monsieur Abderrahman MEKDAC

Société MJVI propriétaire de,207 parts
représentée par son Gérant Monsieur Sébastien RIVALLANT

Monsieur Franck NEGREL, propriétaire de 1 part

Société PERIER CONSULTING, propriétaire de1 340 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Dominique PERIER

Monsieur Dominique PERIER, propriétaire de 1 part

Société P&L MDP CONSEILS propriétaire de87 parts
représentée par sa Gérante Madame Maité PEREIRA

Société PROPHYLAXIS EXPERTISE-COMPTABLE propriétaire de 356 parts
représentée par son Gérant Monsieur David HENNION

Monsieur Jérôme REBISCOUL propriétaire de 1 part

Détenant ensemble 20 071 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée AFIGEC-AUDIT FINANCE INFORMATIQUE GESTION EXPERTISE COMPTABLE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société AFIGEC-AUDIT FINANCE INFORMATIQUE GESTION EXPERTISE COMPTABLE et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et des articles 16 et 18 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Augmentation du capital social de 41 800 euros par création de 209 parts sociales nouvelles de 200 euros chacune à libérer intégralement en numéraire ;
- Conditions et modalités de l'augmentation de capital.
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Les associés, après avoir constaté que le capital social était intégralement libéré, décident à l'unanimité d'augmenter le capital social d'une somme de 41 800 euros, pour le porter de 4 014 200 euros à 4 056 000 euros par création de parts nouvelles, à souscrire et libérer en numéraire.

Cette augmentation est réalisée au moyen de la création de 209 parts nouvelles, numérotée de 20 033 à 23 241 de 200 euros de valeur nominale chacune, émises au prix de 927 euros chacune, soit avec une prime de 727 euros par part.

Le montant global de la prime d'émission s'élevant à 151 943 euros sera inscrit au passif du bilan dans un compte "prime d'émission" sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux.

Les parts nouvelles seront intégralement libérées à la souscription.

Les parts souscrites pourront être libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les parts nouvelles seront créées avec jouissance à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital. Elles seront alors complètement assimilées aux parts anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

DEUXIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de réserver la souscription de la totalité des parts sociales nouvelles aux associés :

- Société FERAUDIT, à concurrence de 43 parts, soit pour un montant total de 39 861 euros,
- Société GALATEE à concurrence de 84 parts, soit pour un montant total de 77 868 euros,
- Société EMIA CONSEIL à concurrence de 12 parts, soit pour un montant total de 11 124 euros,
- Société EXALTA à concurrence de 11 parts, soit pour un montant total de 10 197 euros,
- Société P&L MDP CONSEILS à concurrence de 11 parts, soit pour un montant total de 10 197 euros,
- Société FRESQUET & ASSOCIES à concurrence de 48 parts, soit pour un montant total de 44 496 euros,

Total égal au nombre des parts nouvelles : 209 parts.

Les parts nouvelles ainsi créées seront soumises à toutes les dispositions statutaires. Elles seront assimilées aux parts anciennes à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Les souscriptions seront reçues au siège social du 18 Juillet 2024 jusqu'au 30 Septembre 2024. Toutefois, le délai de souscription sera clos par anticipation dès que toutes les parts sociales auront été souscrites par les bénéficiaires de l'augmentation de capital réservée.

TROISIEME DÉCISION

L'assemblée générale donne à l'unanimité tous pouvoirs à chacun des cogérants à l'effet de procéder à :

- L'ouverture d'un compte « Augmentation de capital à réaliser » au nom de la Société auprès de la Banque CIC,
- La réalisation de l'augmentation de capital décidée sous la résolution qui précède,
- Recueillir les souscriptions et les versements, effectuer le dépôt des fonds,
- Et charge la Gérance d'en rendre compte à une prochaine assemblée générale appelée à se prononcer sur la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

QUATRIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

À cet effet, un original des présentes est remis aux gérants qui le reconnaissent.

Florent BURTIN

Pour son compte et pour le compte de

Société BURTIN ET ASSOCIES -JMFB PARTICIPATIONS

Société FLB SERVICES

Jean-Marie BURTIN

Jean-Christophe BUSSON
Pour son compte et pour le compte de Société BJC AUDIT ET FINANCE

Jean-Nicolas FERRAND
Pour son compte et pour le compte de Société FERAUDIT

Cinthia ATTLANE
Pour son compte et pour le compte de
Société LEAD CONSEIL
Société CREARE SUCCESSIO

Yannis GIRAUD
Pour son compte et pour le compte de Société CHALLENGER

Franck NEGREL
Pour son compte et pour le compte de Société GALATEE

Betty QUINCHON
Pour son compte et pour le compte de Société BEQ EXPERTISE AUDIT ET CONSEIL

François LEBOUVIER
Pour son compte et pour le compte de Société LFINANCE

Gaëlle JEAN
Pour son compte et pour le compte de Société GAJEC

Dominique PERIER
Pour son compte et pour le compte de Société PERIER CONSULTING

Jérôme REBISCOUL
Pour son compte et pour le compte de Société B&D EXPERTISE

Marie-Aurore JACQUES
Pour son compte et pour le compte de Société MA RH Talent

Sophie JAMIN
Pour son compte et pour le compte de Société ALEOS EXPERTISE AUDIT ET CONSEIL

Bruno JEUNEMAITRE-KALTWASSER

CHAUVIN CONSEIL EXPERTISE
Représentée par Pierrick CHAUVIN

SOCIETE MJVI
Représentée par Sébastien RIVALLANT

AMALGAMA INOV
Représentée par Matthieu HANACHOWICZ

SOCIETE KISLEV CONSEIL
Représentée par Dan ZERBIB

Société EMIA CONSEIL
Représentée par Madame Ashia LEMONIER

Société EXALTA
Représentée par sa Gérante, Madame Aurélie CAVALIÉ

Société FRESQUET & ASSOCIES,
Représentée par son Gérant Monsieur Jean-Paul FRESQUET

Société MEKDAD CONSULTING
Représentée par son Gérant Abderrahman MEKDAD

Société P&L MDP CONSEILS
Représentée par sa Gérante Madame Maïté PEREIRA

Société PROPHYLAXIS EXPERTISE-COMPTABLE
Représentée par son Gérant Monsieur David HENNION

Madame Valérie BLEUZÉ

Monsieur Olivier DUBRULLE